

From: Sophie.Morin@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Fri, 16 Jul 2021 20:12:56 -0400
To: Rene.Laliberte@mcc.gouv.qc.ca
Cc: Maryse.Filion@mcc.gouv.qc.ca; Pier-Olivier.Cauchon@mcc.gouv.qc.ca
Subject: état de situation - 18 639 boul. Gouin Ouest, Montréal

Bonjour René,

J'ai discuté avec l'arrondissement cette semaine.

[REDACTED] Le bâtiment est effectivement en mauvais état, mais nous avons discuté de la possibilité d'analyser tous les scénarios possibles avant d'envisager la seule démolition, [REDACTED]
[REDACTED] Ils feront part de nos préoccupations au service d'ingénierie.

J'ai profité de cette rencontre pour leur faire part de l'existence d'un programme d'aide financière financé par la Ville et le MCC. [REDACTED]
[REDACTED]

L'instant, rien n'est fixé, mais une réflexion est en cours. Nous suivrons donc le dossier de près.

Pier-Olivier pourra mettre à jour la fiche en intégrant ces infos et nous pourrons faire cheminer le tout aux autorités pour décision.

Merci et à bientôt,

À noter que je suis présentement en télé-travail. Le meilleur moyen pour me joindre est par courriel, mais je suis en mesure de vous appeler si vous me le signifiez.

Sophie Morin

Conseillère en développement culturel

Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255
Courriel : sophie.morin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



PAR COURRIEL

Montréal, le 22 juillet 2021

Monsieur Gilles Côté
Directeur
Direction du développement du territoire
Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville
555, rue Chabanel Ouest
Montréal (Québec), H2N 1G6

Monsieur le Directeur,

À la suite de la réception de l'avis d'intention de votre arrondissement d'émettre un permis visant la démolition du 18 639, boulevard Gouin Ouest, Montréal, le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse du dossier.

Celle-ci nous permet de conclure que l'immeuble détient un intérêt patrimonial en raison de son lien contextuel avec la maison Augustin-Brisebois et de son rôle comme témoin de l'ancienne vocation agricole du lieu. Cependant, suivant la recommandation du ministère, la Ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque cet intérêt patrimonial n'est pas suffisant pour le justifier. La Ville de Montréal peut toutefois choisir d'utiliser son pouvoir de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger l'immeuble. Comme vous le savez, la préservation du patrimoine immobilier permet un développement harmonieux du territoire. Il s'agit d'une responsabilité que nous partageons au bénéfice des générations actuelles et futures.

Finalement, nous vous rappelons que votre arrondissement doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi avant d'émettre son permis.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Sophie Morin, conseillère en développement culturel à l'adresse de courriel suivante : sophie.morin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice par intérim

Maryse Filion

c. c. Mme Caroline Lépine, cheffe de division, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité
M. Mathieu Payette-Hamelin, chef de section, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité

N/Réf. : 41344

Montréal
1435, rue De Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-6191
Télécopieur : 514 873-3437

From: Sophie.Morin@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 29 Jun 2021 13:33:07 -0400
To: Julien DE L'ETOILE
Cc: Caroline LEPINE; Autorisations PATRIMOINE; Maryse.Filion@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Re: 18639 boulevard Gouin Ouest (démolition bâtiment accessoire , grange)

Bonjour M. de L'Étoile,

Je vous reviens au sujet du traitement des dossiers de bâtiments dangereux.

La mesure transitoire prévue à l'article 138 de *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* relativement aux démolitions de bâtiments construits avant 1940 ne prévoit aucune mesure particulière concernant un bâtiment jugé dangereux. Si un permis ou un certificat de démolition doit être délivré par l'arrondissement, il est attendu que l'arrondissement sursoit à l'émission de l'autorisation ou du certificat pendant 90 jours pour permettre au Ministère d'être informé et d'échanger avec lui ou avec la Ville avant qu'un geste irréversible ne soit posé. De plus, la Loi ne prévoit pas de mécanisme pour réduire le délai de 90 jours. Il va de soi que les dispositions prévues à la LAU permettant d'assurer la santé et la sécurité des personnes demeurent applicables, notamment l'art. 231 qui permet à une municipalité ou tout intéressé à s'adresser à la Cour supérieure pour la démolition d'une construction dangereuse.

Cette mesure prendra fin au moment où un inventaire des immeubles patrimoniaux sera adopté par le conseil d'agglomération pour votre territoire et qu'un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la LAU sera en vigueur dans votre arrondissement.

L'avis d'intention de démolition du bâtiment secondaire situé au 18639, rue Gouin nous ayant été acheminé le 8 juin 2021, la période d'analyse de 90 jours attribuée au Ministère en vertu de la Loi prendra donc fin le 6 septembre 2021.

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a pour objectif de mieux nous outiller collectivement pour mettre un frein au mauvais entretien et à l'abandon d'immeubles patrimoniaux. Nous sommes conscients que les nouvelles mesures contenues dans la Loi nécessiteront des ajustements dans les procédures actuelles des arrondissements, mais nous comptons sur votre collaboration pour assurer son respect.

Pour toute question additionnelle, n'hésitez pas à me contacter à nouveau.

Meilleures salutations,

À noter que je suis présentement en télé-travail. Le meilleur moyen pour me joindre est par courriel, mais je suis en mesure de vous appeler si vous me le signifiez.

Sophie Morin

Conseillère en développement culturel

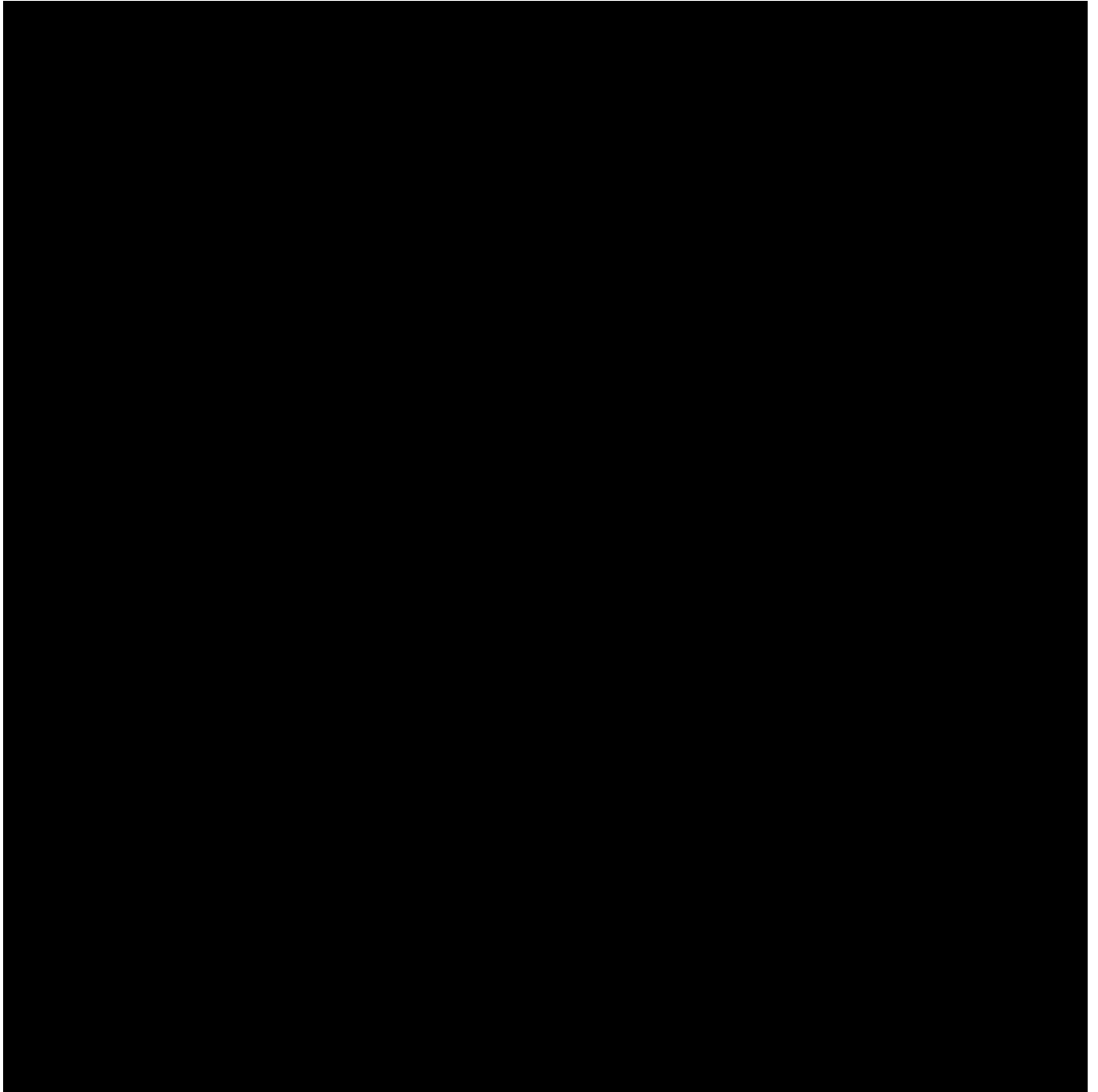
Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255.

Courriel : sophie.morin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



Le lun. 21 juin 2021, à 15 h 09, <Sophie.Morin@mcc.gouv.qc.ca> a écrit :



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par

erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour M. de L'Étoile,

Pouvez-vous me dire si ce bâtiment fait partie d'un ensemble inscrit à l'inventaire ou si la maison située à proximité se trouve dans un inventaire du patrimoine bâti?

Merci d'avance

À noter que je suis présentement en télé-travail. Le meilleur moyen pour me joindre est par courriel, mais je suis en mesure de vous appeler si vous me le signifiez.

Sophie Morin

Conseillère en développement culturel

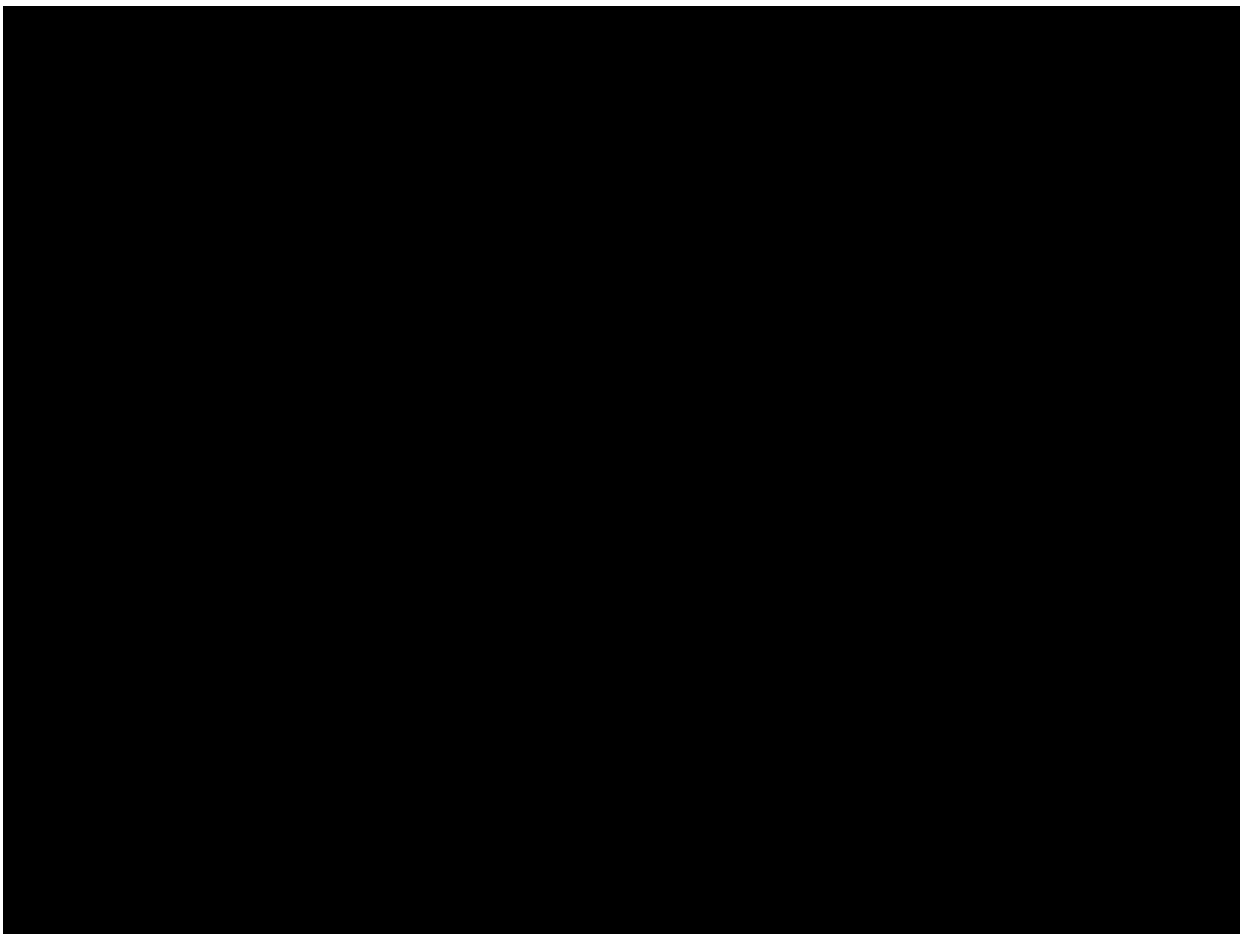
Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255.

Courriel : sophie.morin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   





PAR COURRIEL

Montréal, le 30 juillet 2021

Monsieur Louis Tremblay
Directeur
Direction du développement du territoire
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard Pierrefonds
Montréal (Québec) H9A 2Z4
louis.tremblay@montreal.ca

Monsieur le Directeur,

À la suite de la réception de l'avis d'intention de votre arrondissement d'émettre un permis visant la démolition du 18 639, boulevard Gouin Ouest, Montréal, le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse du dossier.

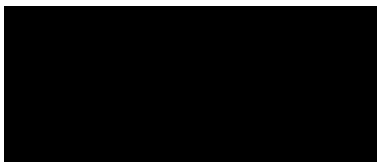
Celle-ci nous permet de conclure que l'immeuble détient un intérêt patrimonial en raison de son lien contextuel avec la maison Augustin-Brisebois et de son rôle comme témoin de l'ancienne vocation agricole du lieu. Cependant, suivant la recommandation du ministère, la Ministre n'entend pas intervenir dans le dossier puisque cet intérêt patrimonial n'est pas suffisant pour le justifier. La Ville de Montréal peut toutefois choisir d'utiliser son pouvoir de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger l'immeuble. Comme vous le savez, la préservation du patrimoine immobilier permet un développement harmonieux du territoire. Il s'agit d'une responsabilité que nous partageons au bénéfice des générations actuelles et futures.

Finalement, nous vous rappelons que votre arrondissement doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi avant d'émettre son permis.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Sophie Morin, conseillère en développement culturel à l'adresse de courriel suivante : sophie.morin@mcc.gouv.qc.ca.

... 2

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Maryse Filion

c. c. M^{me} Caroline Lépine, cheffe de division, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
M. Mathieu Payette-Hamelin, chef de section, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal

N/Réf. : 41344



Montréal, le 23 juin 2020

Par courrier électronique



Monsieur,

Nous avons été informés de votre correspondance transmise le 8 juin 2020 à la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, dans laquelle vous lui demandiez de protéger la maison Augustin-Brisebois, située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à Montréal.

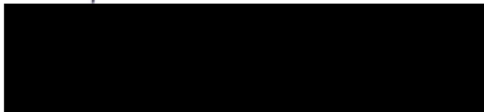
La maison Augustin-Brisebois est identifiée au plan d'urbanisme de la ville de Montréal comme Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, ce qui lui confère un statut de protection municipal. De plus, nous souhaitons vous informer que la maison ainsi que son terrain appartiennent désormais à la Ville de Montréal, qui en a fait l'acquisition en 2018 en vue de la création du Grand parc de l'Ouest. Nous vous invitons à consulter [cette page web](#) afin de vous renseigner sur ce projet, et à contacter la Ville de Montréal afin de connaître ses intentions quant à la préservation de la maison Augustin-Brisebois, ainsi que pour lui faire part de vos inquiétudes.

Par ailleurs, si vous le désirez, vous pouvez proposer au ministère de la Culture et des Communications l'attribution d'un statut juridique à la maison Augustin-Brisebois, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Un formulaire à cet effet est disponible en ligne à cette [adresse](#).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter madame Annie Thériault, conseillère en développement culturel à annie.theriault@mcc.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice,



Laurence A. St-Denis

N/Réf. : 38097

Sophie Morin

De: Nathalie.LebLANC@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 11 août 2021 09:54
À: Annie.Theriault@mcc.gouv.qc.ca
Cc: Sophie.Morin@mcc.gouv.qc.ca
Objet: Tr : Maison Augustin-Brisebois
Pièces jointes: maison augustin brisebois.002.jpg

État de l'indicateur: Avec indicateur

Nathalie Leblanc
Coordonnatrice stratégique des dossiers de la métropole

Direction générale des régions et de la métropole Ministère de la Culture et des Communications 1435, rue de Bleury,
bureau 800 Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255, poste 5106
Courriel : nathalie.leblanc@mcc.gouv.qc.ca Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

----- Transféré par Nathalie Leblanc/1435/MTL/MCC le 2021-08-11 09:53 -----

De : Maryse Filion/1435/MTL/MCC
A : Nathalie Pitre/1435/MTL/MCC@MCC, Nathalie Leblanc/1435/MTL/MCC@MCC, Jonathan Guenette/1435/MTL/MCC@MCC Date : 2021-07-29 15:18 Objet : Maison Augustin-Brisebois

Bonjour Nathalie, Nathalie et Jonathan,

Petite mise en contexte:

Nous avons reçu et traité un avis de démolition pour la grange de la Maison Augustin-Brisebois à Montréal. Le site est la propriété de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro depuis 2018 [REDACTED]

À la suite de la réception de l'avis, nous avons immédiatement contacté l'arrondissement et la Ville (Sonia Vibert, division du patrimoine) [REDACTED]

Nous avons appris que la maison, construite en 1800 et sans statut LPC, [REDACTED]

Luc Gagnon a sensibilisé le DG adjoint afin que ce projet soit priorisé.. Il sera vraisemblablement présenté au prochain comité de gestion de l'Entente.

[REDACTED]

[REDACTED]

A+

Maryse Filion
Directrice par intérim

Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255, poste 5104
Courriel : maryse.filion@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Action visée

Pour information

Pour approbation / signature

Références

N° de la requête (RAM) :	41344
Nom du requérant :	Maryse Filion, directrice par intérim
Objet :	Avis d'intention de démolir – 18639, boulevard Gouin Ouest

Faits saillants / Historique du dossier

Toute municipalité locale ou municipalité régionale de comté agissant comme municipalité locale doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre, et ce, tant que les conditions suivantes ne sont pas réunies:

1° un règlement relatif à la démolition d'immeubles conforme aux dispositions du chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

2° l'inventaire des immeubles construits avant 1940 qui présentent une valeur patrimoniale a été adopté par la municipalité régionale de comté à l'égard de son territoire.

Relativement à cette disposition, le 8 juin 2021, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a notifié la Ministre de son intention d'émettre un permis d'autorisation relatif à la démolition de du bâtiment secondaire situé au 18639, boulevard Gouin Ouest.

Analyse / Problématique / Enjeux

Date de fin du délai de 90 jours : 06/09/2021

Propriétaire de l'immeuble : Ville de Montréal

Année de construction présumée de l'immeuble : Autour de 1920

Typologie de l'immeuble : Remise

L'intérêt patrimonial présumé de l'immeuble porte sur les aspects suivants :

Intérêt historique :

La grange se trouve derrière la maison Augustin-Brisebois, construite vers 1830. Cette maison est identifiée dans les documents d'évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement dans la catégorie immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, ce qui fait en sorte qu'elle est assujettie à un PIIA, mais la grange elle-même n'est pas protégée. La remise aurait été construite il y a une centaine d'années

Intérêt architectural:

La grange participe à la valeur d'ensemble de la propriété et de la maison.

La toiture à deux versants retroussés reprend les mêmes caractéristiques matérielles que celle de la maison, même si celle-ci a été construite plus tard.

Ce bâtiment est représentatif des remises construites traditionnellement avec sa structure en bois, son revêtement de planches verticales et l'absence de fondations (le bâtiment est seulement déposé au sol, sur un rang de pierres). Elle témoigne de l'ancienne vocation agricole de la propriété.

Elle dialogue avec le bâtiment principal et donne un cachet à la propriété.

Intérêt archéologique

La propriété ayant vraisemblablement subi peu de modifications depuis la construction de la maison vers 1830,

Intérêt paysager

Le bâtiment est associé à la maison Augustin-Brisebois et il se trouve sur un vaste terrain planté d'arbres en bordure de la rivière des Prairies. Le terrain actuel constitue fort probablement une portion résiduelle de l'ancienne terre agricole qui devait se prolonger à l'origine au sud de la rue Gouin.

Intérêt urbanistique :

Intérêt technologique :

La grange est composée d'une charpente faite de poutres et poteaux en bois érigée sur une assise de pierre ou de morceaux de béton empilés (non liés par du mortier) de diverses dimensions adaptées à la pente du sol.

Les aspects suivants sont négligeables ou méconnus:

Les valeurs suivantes n'ont pas été communiquées : ethnologique, emblématique, identitaire, sociologique, scientifique et social.

Selon la carte transmise par la Ville, la remise a été [REDACTED]
Les documents présentés ne parlent cependant [REDACTED]

Autres enjeux et éléments d'information :

La maison, construite vers 1830, est inhabitée depuis environ 2009.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Aspects financiers

[REDACTED]

Étapes à venir

- 1) Décision de la ministre (voir section recommandation).
- 2) Transmission de la décision à l'arrondissement, en copie conforme à la Ville.

Recommandation / Conclusion

Après avoir pris connaissance de l'avis d'intention de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'émettre un permis relatif à la démolition de l'immeuble situé au 18639, boulevard Gouin Ouest, et avoir effectué une analyse sommaire de sa valeur patrimoniale, le MCC recommande de ne pas intervenir, puisque l'intérêt patrimonial présumé de l'immeuble ne justifie pas l'utilisation des pouvoirs conférés à la Ministre par la LPC.

Par ailleurs, le Ministère a entrepris une démarche de sensibilisation auprès de l'arrondissement afin que celui-ci évalue les possibilités de conservation du bâtiment. Il est donc possible que l'arrondissement choisisse finalement de ne pas procéder à la démolition.

Le Ministère recommande de transmettre la lettre ci-jointe à l'arrondissement.

Messages-clés

La mesure transitoire prévue à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives stipule que les municipalités ont l'obligation de transmettre un avis d'intention de délivrer un permis ou une autorisation de démolir tout immeuble construit avant 1940 à la ministre de la Culture et des Communications, et ce 90 jours avant son émission.

Préparée par :	Pier-Olivier Cauchon supervisée par Sophie Morin
Unité administrative :	Direction des Services à la clientèle de l'Île de Montréal
Approuvée par :	Maryse Filion, directrice par intérim
Date / mise à jour :	19 juillet 2021

ANNEXE

